

LA PROFESSION



L'Infirmier de bloc opératoire exerce des fonctions de circulant(e), instrumentiste, aide-opératoire en étroite collaboration avec l'équipe chirurgicale, lors de toute prise en charge d'un patient pour une intervention chirurgicale ou endoscopique.

C'est un métier en constante évolution, dynamique, qui demande un grand sens des responsabilités, de réelles capacités relationnelles, organisationnelles et de maîtrise de soi nécessaires pour une prise en charge efficiente de la personne soignée, basée sur les valeurs professionnelles.

QUI CONTACTER ?

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES
INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLOMES
D'ETAT (I.R.I.B.O.D.E)

Institut d'Etudes de Santé C.H.U. de la Réunion

Site du Groupe Hospitalier Sud Réunion BP 350

97448 SAINT PIERRE CEDEX

Mail : seve@ies-reunion.fr

Internet : www.chu-reunion.fr

Nombre de places : 15

Pour tous les concours des IES du CHU Réunion
N° unique : 0262 35 95 74



CONDITIONS D'ACCÈS



Voie d'accès n°1 : Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du CSP, permettant d'exercer la profession d'infirmier.

Voie d'accès n°2 : Candidats dispensés d'épreuve d'admission : les titulaires du diplôme d'état de sage-femme, les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales, les titulaires d'un diplôme d'état infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master.

Voie d'accès n°3 : Personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier. Ces personnes doivent réaliser des tests permettant d'apprécier le niveau professionnel et une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française. Il n'est plus nécessaire d'avoir 2 années d'expériences pour pouvoir prétendre à cette formation. (arrêté de janvier 2020).

ÉPREUVES DE SÉLECTION

- 1°) Une **épreuve d'admissibilité** : un dossier exposant le projet professionnel.
- 2°) Une **épreuve d'admission** : une épreuve orale d'admission notée sur 20 points et d'une durée de 20 minutes maximum. Cette épreuve comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel, suivie d'un entretien avec le jury.



Cette épreuve a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées. Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire. Toute place libérée sur la liste principale du fait d'un désistement ou d'une demande de report de scolarité peut être pourvue par un candidat classé sur liste complémentaire. Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.



ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 20 mois, 4 semestres universitaires soit par année 42 semaines, 40 semaines de formation, 2 semaines de congés.

Enseignement théorique : 33 semaines soit 1155 heures organisées en 5 blocs de compétences.

Enseignement clinique : 47 semaines de 35 heures soit 1645 heures. Les terrains de stage sont agréés en bloc opératoire et en secteurs associés.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Lors des évaluations théoriques les modalités requises sont respectées au regard de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

La validation du diplôme correspond à un grade **MASTER 2**, délivré par l'université de la Réunion, pour un total de 120 ECTS : Unité d'Enseignement (73 ECTS) et 47 semaines de stage (47 ECTS).



LES TARIFS

✦ Frais d'inscription au concours : **90 €**

✦ Droits de scolarité annuels (grade master) : **250 €**

✦ Frais de formation /an : Etudiants en continuité de formation directe après leur cursus en IFSI ou en ESF, non pris en charge par un employeur ou par un organisme gérant la formation permanente : Gratuit

• Pour tout étudiant (salarié et non salarié) non pris en charge par un employeur ou par un organisme gérant la formation permanente : **6250 €**

• Pour les étudiants en formation continue, salariés dont les frais sont pris en charge par un employeur dans le cadre de la promotion professionnelle ou par un organisme gérant la formation permanente : **12500€**

• Frais de cotisation à la CVEC : 103 € - sera revu à la hausse tous les ans, Paiement en ligne

• Frais divers (billet d'avion A/R Métropole/ hébergement, restauration,...)

✦ Après inscription à l'IRIBODE : Bourse Régionale / Rémunération de la promotion sociale ou professionnelle (Démarche personnelle : auprès du Pôle Emploi ou de son employeur).

LIEUX D'EXERCICE

Les IBODE peuvent exercer dans les services suivants :

- Blocs opératoires de toutes spécialités
- Stérilisation centrale
- Unité opérationnelle d'hygiène
- Radio- interventionnelle, ou tout autre secteur où sont réalisés des gestes invasifs
- Endoscopies
- Sociétés pharmaceutiques ou de dispositifs médicaux : représentant, expert conseil ...

— Ils peuvent exercer en secteur public ou privé. —



EVOLUTION DE CARRIERE



Titulaire du Diplôme d'Etat, grade Master, l'infirmier(e) de bloc opératoire dispose de toutes les évolutions possibles sur concours :

❖ Après 2 années d'expériences professionnelles : Cadre de santé / Cadre-formateur.

❖ Après 3 années d'expériences professionnelles en tant que cadre de santé : Cadre supérieur de santé

❖ Après 5 années d'expériences professionnelles en tant que cadre de santé : Directeur des soins

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) via le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34862/>



INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE - CHU REUNION

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLOMÉS D'ÉTAT (IRIBODE)



Version mise à jour en aout 2024

« Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+) »